

INFORMATION AUX PARENTS RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

La rentrée scolaire est fixée au LUNDI 1er Septembre 2025.

HORAIRES DE CLASSE :

| | | |
|-------------|--------------|---------------|
| SAINT-AGNAN | 8h55 / 12h00 | 13h45 / 16h40 |
| GARRIGUES | 9h00 / 12h00 | 13h30 / 16h30 |
| LUGAN | 9h00 / 12h00 | 13h30 / 16h30 |

GARDERIE :

Une garderie périscolaire est organisée matin et soir à l'école de Saint Agnan. Pour des raisons d'organisation **vous devez impérativement retourner le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement de 45 € avant le 25 Août 2025.**

Horaires :

- Matin : 7h30 / 8h45
- Soir : 16H40 / 19h00

Tarifs :

- Inscription annuelle : 45€ ou 25€ pour une inscription à partir du 1 Avril 2025
- Garderie Matin : 2€ (1.40€ pour les familles ayant 3 enfants scolarisés dans le RPI) et 1.40 pour les enfants arrivant après 8h30.
- Garderie Soir : 3.00 € (2€ pour les familles ayant 3 enfants scolarisés dans le RPI) et 2€ pour les enfants partant avant 17h10.

A l'heure de la sortie des classes, par mesure de sécurité, en l'absence d'un parent, d'un tiers responsable ou de l'autorisation parentale de regagner seul son domicile, l'enfant sera confié à la garderie au tarif correspondant. A partir de la cinquième fois, la famille devra s'acquitter, en sus, des droits d'inscription.

Après l'heure de clôture de la garderie, le SIRP se réserve le droit de refacturer à la famille un coût de 15 € par ¼ h. Tout ¼ h entamé est dû.

A la dépose par le bus, en l'absence du parent ou du tiers responsable ou d'une autorisation parentale de regagner seul son domicile :

- Sur les arrêts intermédiaires, l'enfant restera dans le bus
- Aux terminus, l'enfant restera sous la surveillance de l'accompagnateur du bus. Ce temps sera refacturé aux familles à raison de 15 € le ¼ h. Tout ¼ h entamé sera dû.

Garderie occasionnelle :

Les parents pourront laisser occasionnellement (maximum 10 fois dans l'année scolaire) leurs enfants à la garderie au tarif de 4€ le matin et 6.00€ le soir. Dans cette éventualité, merci de prévenir au plus tôt le personnel de garderie ou l'école.

CANTINE :

Le fournisseur de repas est la société SRCollectivités.

Le coût du repas est de 4.10 €. Un repas non décommandé 48h à l'avance sera facturé, même pour cause de maladie. Merci d'informer les institutrices de la durée de l'absence.

RESPECT ET CIVISME :

Les personnes responsables de la cantine et de la garderie sont chargées du respect des règles du savoir-vivre ensemble. Comme un enseignant elles peuvent sanctionner les enfants. En cas d'incidents répétés, elles en informeront la Présidente du SIRP.

REGLEMENT DES PRESTATIONS :

ATTENTION : Les factures cantine et garderie vous seront directement adressées par les services de la trésorerie de Gaillac.

Modes de règlement :

- Les chèques devront être adressés directement à la trésorerie de Gaillac (pas de dépôt auprès du SIRP)
- Par tickets CESU
- Par virement ou prélèvement bancaire (s'adresser au secrétariat du SIRP) pour les formulaires.

Vous pouvez consulter vos factures sur le site <http://sirp.fr> . Votre identifiant et votre mot de passe sont en haut à gauche de votre facture.

RAMASSAGE SCOLAIRE :

Il est assuré par la société TESTE pour le compte de la FEDERTEEP. Les enfants prenant le bus doivent obligatoirement être en possession d'une carte de transport. Le dossier est à télécharger sur le site www.federteep.org

Les horaires de passage ainsi que les points d'arrêt sont disponibles sur ce même site. Ils sont à respecter impérativement, le bus n'attend pas.

Nous vous rappelons que, pour la sécurité de vos enfants, le stationnement et l'arrêt sont interdits sur le parking de la mairie de Saint-Agnan aux horaires de passage des bus à savoir de 8h30 à 9h30 et de 16h à 17h.

Annulations pour raison météo ou autre :

Pour le matin, les accompagnatrices préviendront les familles le plus en amont possible. Une garderie sera organisée dans chaque école à partir de 7h30.

Pour le soir, les professeurs des écoles préviendront les familles et une garderie sera organisée dans chaque école jusqu'à 19H.

CONTACTS :

| | | | |
|-----------------|----------------------------|----------------|------------------------|
| SIRP | 3 Rue de l'école Garrigues | 05 63 58 39 21 | Sirp.staluga@orange.fr |
| Ecole St-Agnan | 6 Place de la mairie | 05 63 41 41 36 | |
| Ecole Garrigues | 3 Rue de l'école | 0563 58 64 41 | |
| Ecole Lugan | 56 Rue de la mairie | 05 63 41 84 50 | |

SECRETARIAT SIRP :

Le bureau de SIRP situé dans les locaux de l'école de Garrigues, est ouvert :

- Le mardi de 14h à 19h
- Le vendredi de 8h30 à 10h30